

# ALCALIN CONCENTRÉ

*Alcalin fort non moussant  
pour matériel et robot de traite*

## 1. PROPRIETES :

ALCALIN CONCENTRÉ est un produit liquide alcalin fort non moussant, doté d'un très grand pouvoir de pénétration. Il est utilisé pour éliminer les souillures organiques et nettoyer le matériel de traite et robot de traite.

ALCALIN CONCENTRÉ est adapté à une utilisation sur circuits chauds en alternance avec une phase acide ou sur circuits froids en phase unique.

Conforme au règlement CE 1358/2014.

## 2. MODE D'EMPLOI :

ALCALIN CONCENTRÉ s'utilise après un premier rinçage à l'eau claire.

Faire circuler une solution de 0,15 à 0,2% d'ALCALIN CONCENTRÉ et de 0,15 à 0,2% d'extrait de javel. Laisser agir 5 à 10 minutes à 60°C.

Vidanger le circuit puis rincer à l'eau claire.

Utiliser en rinçage final, une solution acide de 0,05 à 0,1% de 3 à 5 minutes à 30°C.

ALCALIN CONCENTRÉ peut s'utiliser également pour les tanks à lait :

Matériel	Méthode	Concentration	Température	Temps
Tanks Citernes	Circulation	1 à 3%	Ambiante à 90°C	5 à 15 minutes

Rincer ensuite abondamment à l'eau potable.

## 3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide incolore trouble
pH à 1%:	> 12
Densité:	1,41 g/cm <sup>3</sup> +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient, parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : phosphonates et agent de surface non ionique

#### 4. CONDITIONNEMENTS :

Bidon de 28 kg - Fut de 75 kg, Fut de 240 kg

#### 5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Ne jamais mélanger un acide et un extrait de javel pour éviter que les gaz (chlore) ne soient libérés dans l'air.  
Produit strictement professionnel

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1726) : + 33 (0)3 83.22.50.50,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

*Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.*

*Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.*

*Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 08 septembre 1999).*

*Produit conforme au règlement CE 1358/ 2014 modifiant le règlement CE N° 889/2008 pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.*

**N° de révision 07-05-2019 – V3ind9 (1726)**